Châteauguay

Communiqué

COM36 **Pour diffusion IMMÉDIATE**

Faits saillants de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2025

Châteauguay, le 9 décembre 2025 – Lors de la séance ordinaire du 8 décembre, le conseil municipal a traité plusieurs points à l'ordre du jour, dont notamment l'autorisation d'une nouvelle subvention pour la réhabilitation des systèmes de plomberie domestiques, l'annonce d'un projet pilote de stationnement hivernal à l'Agora, l'entérinement de la dissolution de la Régie intermunicipale Beau-Château et l'expression de préoccupations quant aux impacts de la Loi 2 sur l'accès équitable aux soins de santé.

Nouvelle subvention pour la réhabilitation des systèmes de plomberie domestiques
Le conseil municipal a autorisé un montant de 100 000 $ pour la création d'un programme de subventions visant la réhabilitation des systèmes de plomberie domestiques des citoyens.

Ce programme permettra de soutenir financièrement les résidents souhaitant moderniser leurs installations afin de réduire les risques de refoulement d'égout dans leur résidence. Il contribuera également à renforcer la capacité du réseau municipal à faire face aux épisodes météorologiques plus intenses liés aux changements climatiques. Les modalités détaillées du programme, incluant les critères d'admissibilité et la procédure pour déposer une demande, seront précisées ultérieurement par la Ville.

Projet pilote – Stationnement public mis à la disposition des citoyens lors des interdictions de stationnement de nuit
La Ville tient également à informer la population qu'un projet pilote sera mis en place cet hiver afin d'offrir une solution de rechange lors des interdictions de stationnement de nuit. Dans le cadre de ce projet, l'Agora sera exceptionnellement mise à la disposition des citoyens. Les détails concernant les modalités seront communiqués prochainement.

Dissolution de la Régie intermunicipale Beau-Château et entente intermunicipale avec la Ville de Léry
Le conseil municipal a, de plus, entériné, d'un commun accord avec la Ville de Beauharnois, la dissolution de la Régie intermunicipale Beau-Château. Cette décision vise à permettre à chaque municipalité de gérer directement ses infrastructures sportives et d'accroître son autonomie administrative et décisionnelle.

En novembre 2023, les deux villes avaient annoncé leur intention de mettre fin à cette structure intermunicipale. Beauharnois a exprimé son souhait de concentrer ses investissements sur ses propres installations, tandis que Châteauguay poursuit le développement de son complexe aquatique intérieur. Chaque ville assumera la responsabilité des biens et obligations liés aux infrastructures situées sur son territoire. La dissolution prendra effet après la réception de la subvention des deux paliers de gouvernement pour la construction du complexe aquatique intérieur et sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Source : Direction des communications et
du bureau de l'expérience citoyenne
5, boulevard D'Youville
Châteauguay (QC) J6J 2P8
450 698-3000

medias@ville.chateauguay.qc.ca
Web : ville.chateauguay.qc.ca
MonDossier : mondossier.ville.chateauguay.qc.ca
/ CHATEAUGUAY

Dans le même esprit, le conseil a également approuvé une entente intermunicipale relative à l'utilisation du Complexe aquatique intérieur de Châteauguay par les résidents de la Ville de Léry. Cette entente, d'une durée de trois ans, permettra aux citoyennes et citoyens de Léry d'accéder aux installations aquatiques selon des modalités établies entre les deux municipalités. Cette collaboration s'inscrit dans une volonté commune de favoriser l'accès à des infrastructures récréatives de qualité pour l'ensemble de la population régionale.

Préoccupation municipale concernant l'accès équitable aux soins de santé

Dans la foulée de l'adoption de la loi 2, le conseil a reçu de nombreux messages de médecins, de membres du personnel médical et de citoyens exprimant leurs inquiétudes quant à la disponibilité des services, à la pérennité des cliniques locales et à la rétention des médecins. La Ville de Châteauguay a donc tenu à rappeler qu'elle a à cœur la santé et le bien-être de ses citoyens et surtout qu'elle reconnaît l'importance du maintien d'un accès stable aux services médicaux.

La Ville suivra de près l'évolution de la situation et continuera de défendre les intérêts de sa population auprès des autorités concernées.

Prochaine séance du conseil municipal

Il s'agissait de la dernière séance avant la période des fêtes. La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 26 janvier 2026 au Pavillon de l'île (480, boul. D'Youville) situé sur l'île Saint-Bernard.

– 30 –

À propos de la Ville de Châteauguay

Située à seulement 30 minutes de Montréal et à proximité de l'Ontario et des États-Unis, la Ville de Châteauguay compte plus de 53 000 habitants et figure parmi les trois villes les plus peuplées de la Rive-Sud. Sur ses 46,3 km², elle allie quartiers résidentiels accueillants, 73 parcs et espaces verts, un centre nautique, l'île Saint-Bernard, le refuge faunique Marguerite-D'Youville et le Centre écologique Fernand-Seguin, offrant aux citoyens un accès facile à la nature et aux loisirs. Son riche patrimoine et sa programmation culturelle variée contribuent à faire de Châteauguay un lieu vivant et attractif.

Châteauguay se distingue également par une économie en plein essor, avec plus de 1 050 entreprises et 14 000 emplois, tout en présentant un fort potentiel de développement commercial et industriel.

Pour en savoir plus, visitez ville.chateauguay.qc.ca

Source : Direction des communications et
du bureau de l'expérience citoyenne
5, boulevard D'Youville
Châteauguay (QC) J6J 2P8
450 698-3000

medias@ville.chateauguay.qc.ca
Web : ville.chateauguay.qc.ca
MonDossier : mondossier.ville.chateauguay.qc.ca

/ CHATEAUGUAY